

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1949)
Heft: 7

Artikel: Die Eidg. Turn- und Sportschule in Magglingen = L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin
Autor: Perincioli, Marcel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'âge d'or

est maintenant arrivé pour la société des PSAS, car l'assemblée générale du 26 juin 1949 à Neuchâtel a décidé, par 20 voix contre 18, d'instituer une commission chargée de rechercher les causes du malaise régnant dans la société. Ces 20 voix (contre 18) ont décrété que le comité central doit tout d'abord se mettre d'accord sur le nombre des membres de cette commission (5 ou 25 ou un nombre intermédiaire), ce qui nécessitera trois séances et durera une demi-année. Sur quoi il est à présumer que le c. c. invitera les sections à lui faire connaître les noms de leurs hommes de confiance ce qui prendra de nouveau une demi-année. Alors la commission se réunira, se constituera et établira ce qu'elle a en définitive à faire; cela nécessitera bien trois séances, soit une année. Elle cherchera ensuite à se mettre d'accord sur sa tâche, ce qui lui prendra bien une année et si tout va bien elle pourra nous déclarer au bout de trois ans ce que nous savons depuis longtemps, c'est-à-dire que le malaise est toujours encore le fait qu'un certain nombre de membres ne peuvent jamais participer à nos expositions, leurs œuvres étant refusées par tous les jurys. La commission proposera alors au c. c. les moyens de remédier à cet état de choses, ce qui signifie que les hommes de confiance de la commission prescriront à ceux du c. c. ce que ces derniers ont à faire.

Quiconque n'a pas perdu tout sens des réalités et des proportions, quiconque ne s'est pas complètement noyé dans le maquis de cette médiocre procédure, devra reconnaître que ce mode de faire, d'être un lourdeur digne du palais fédéral, est propre à faire de notre société la risée publique.

Ce mode de faire pourrait tout au plus susciter le droit pour chaque sociétaire d'exposer une œuvre sans passer par le jury, une antienne que nous connaissons de longue date car il en a été déjà abondamment discuté. Il a du reste déjà été organisé une exposition à laquelle chaque membre pouvait envoyer une œuvre sans passer par le jury: le résultat en fut que l'on se promit de ne plus recommencer!

Le droit à une œuvre sans jury transformerait notre société en un syndicat et c'est là le but visible, sinon avoué, de cette commission.

La société est donc placée par les « peintres-créateurs-du-malaise » devant l'alternative de se transformer en un syndicat ou de rester la société qu'elle est, dont la raison d'être est de tendre à un développement de la qualité artistique. Il est vrai que l'on peut, de bonne foi, être d'un avis partagé sur ce point mais si la société devait se transformer en un syndicat, il se créerait une nouvelle société des « éminents » et l'œuvre de Frank Buchser en recevrait son coup de grâce.

Or les 20 voix émises à Neuchâtel (contre 18) ne représentent pas l'opinion de l'ensemble de la société; si nous consultions tous les membres — et nous espérons bien que le c. c. le fera — le résultat serait tout différent.

* * *

Une assemblée générale des peintres et sculpteurs devrait être une fête pour nous, pour nos membres passifs et nos invités. Or l'assemblée de Neuchâtel n'eut rien d'une fête; elle ressemblait plutôt à une tragédie ratée.

Où est-il du reste stipulé que le président doit donner lecture de son rapport, que le caissier doit débiter en détail ses comptes, son budget et le rapport des vérificateurs? Le c. c. pourrait pourtant fort bien liquider tout cela dans une séance préalable, le publier dans un numéro de notre journal (celui par exemple portant la convocation à l'assemblée générale et son ordre du jour); le président pourrait simplement en demander l'adoption par l'assemblée générale ainsi que cela se pratique depuis longtemps dans d'autres sociétés aux buts analogues.

Ce mode de faire a l'avantage que d'éventuelles objections peuvent être faites après réflexion et rédigées d'une manière correcte. Il a en outre l'avantage que ces affaires administratives peuvent être liquidées en 5 minutes au lieu d'une heure, qu'il resterait du temps pour la discussion de questions nous touchant de plus près. La décision de nommer une « commission-chargée-de-rechercher-la-cause-du-malaise » n'aurait pas été prise si l'on avait disposé de plus de temps pour y réfléchir.

Il est en outre pénible pour nous et honteux pour la société de ravalier notre président au rang de fonctionnaire de celle-ci.

Pourquoi d'autre part nos collègues chargés de rédiger le procès-verbal de l'assemblée des délégués doivent-ils absolument s'efforcer d'une manière grotesque de présenter un procès-verbal des délibé-

rations, alors qu'un procès-verbal des décisions serait parfaitement suffisant? Ne sachant du reste pas sténographier, nous ne saurions faire un procès-verbal complet. Si jamais une décision devait être prise nécessitant un commentaire, celui-ci pourrait être fait verbalement à l'assemblée générale ou publié plus tard dans l'« Art suisse ». (Il est vrai que notre journal porte un titre quelque peu prétentieux mais il peut néanmoins nous être utile si nous en tirons un parti rationnel).

Pourquoi précisément nous, qui poursuivons en pensée toujours nos illusions, devons-nous nous en tenir à cette lente marche de tortue?

Réfléchissons donc sérieusement mais avec bon sens à la voie que notre société doit suivre.

(Trad. A. D.)

Carl BIERI.

Die Eidg. Turn- und Sportschule in Magglingen

hat bei der Gründung vorgesehen ein Atelierhaus für Künstler zu bauen. Da aber in den 4 Jahren des Bestehens sich nie ein Künstler meldete wurde bis jetzt nicht unternommen.

Ich war nun versuchsweise 14 Tage dort und glaube, dass es sich gelohnt hat. Neben der Sporthalle und in nächster Nähe der Plätze wurde als provisorisches Atelier eine Militärbaracke mit Oberlicht eingerichtet. Die Inneneinrichtung ist noch bescheiden, kann aber nach Anregung der Herren Kollegen vervollständigt werden. Man hat die Möglichkeit in einer fabelhaften schönen Gegend mit lebenswürdigen und hilfsbereiten Menschen seine Studien zu machen. Es ist z.B. sehr interessant den stilgerechten Ablauf eines Speer- oder Diskuswurfes zu beobachten.

Die Turnkurse wechseln gewöhnlich alle 8 Tage, aber der Betrieb dauert vom Frühjahr bis im Herbst.

Die Atelierbaracke stellt ein Provisorium dar, und soll bei wirklichem Interesse der Künstler durch ein richtiges Atelierhaus ersetzt werden. Für die Bildhauer steht ein leichter Modellierbock zur Verfügung. Wasser ist in nächster Nähe vorhanden. Allerdings würde ich anraten die Studien einfachheitshalber in Plastelin auszuführen.

Kost und Logis im ETS- Hotel betragen pro Tag Fr. 7.50.

Es wäre sehr wünschenswert, wenn die Künstler von dieser einzigartigen Gelegenheit Gebrauch machen würden.

Anmeldungen an Herrn A. Détraz, Zentralsekretär GSMBA, Avenue des Alpes 10, Neuchâtel.

Marcel PERINCIOLI.

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin

avait prévu, lors de sa création, la construction d'ateliers d'artistes. Aucun artiste ne s'étant présenté pendant les quatre ans d'existence de l'Ecole, rien n'a été entrepris dans ce domaine.

Je viens de passer 15 jours à Macolin et pense que ce séjour m'a été profitable. A côté de la halle de sport et à proximité immédiate des terrains d'exercice, un baraquement militaire, à toit vitré, a été installé provisoirement. L'aménagement intérieur en est encore modeste mais pourra être complété à la suggestion des artistes. L'occasion est ainsi donnée de faire, dans une contrée magnifiquement belle, des études, avec l'aide de personnes aimables et complaisantes. Il est par exemple très intéressant d'observer le lancer du javelot ou du disque, exécuté dans toutes les règles.

Les cours de gymnastique se renouvellent ordinairement tous les 8 jours mais durent du printemps à l'automne.

Le baraquement-atelier est provisoire mais pourrait être remplacé par un construction spécialement conçue pour atelier si un intérêt véritable se manifestait de la part des artistes. Une légère sellette de modelage est à la disposition des sculpteurs. L'eau est à proximité immédiate. Je conseillerais toutefois, pour simplifier, d'exécuter les études en plastiline.

Chambre et pension coûtent, à l'hôtel de E.G.S., fr. 7.50 par jour.

Il serait très désirable que les artistes fissent usage de cette occasion unique en son genre.

S'annoncer à M. A. Détraz, secrétaire général PSAS, Avenue des Alpes 10, Neuchâtel.

Marcel PERINCIOLI.

Recrutez des membres passifs!